

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture

Edito

QUELS BESOINS EN TERME D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES POUR LES ALPAGES VAUDOIS ?

Les alpages sont un patrimoine précieux de notre société, remplissant de multiples fonctions, aussi bien sociales, qu'économiques et écologiques. Ils sont en cela une image emblématique du développement durable. Mais les alpages sont aussi confrontés à de sérieuses difficultés, subissant de plein fouet l'évolution de la politique agricole. Leur devenir est lié à toute une série de fac-

teurs, parmi lesquels les équipements et les bâtiments sont un enjeu important. Or, c'est justement sur ces éléments-là que les AF peuvent intervenir.

La nécessité de recueillir un certain nombre d'informations permettant de mieux connaître les besoins et les travaux à entreprendre dans les différentes régions alpêtres du canton a conduit le service des améliorations foncières à proposer une enquête dont les résultats principaux sont présentés dans ce Gest'Alpe INFO.

Jean-Pierre Meier, SAF ✓

Formation

28 JUIN 2006, JOURNÉE D'INFORMATION « PRODUCTION EXTENSIVE DE VIANDE AU PÂTURAGE ET GESTION DU TERRITOIRE » À LA PETITE RONDE, LES VERRIÈRES (NE)

Les exploitations d'estivage, qui étaient jusqu'ici essentiellement utilisées pour la production de lait et l'élevage du jeune bétail, sont en diminution. Le recul du cheptel laitier explique en grande partie cette situation. Dans ce contexte, la recherche de nouvelles formes de gestion est importante, aussi bien pour assurer un entretien minimum du territoire que pour permettre la poursuite de manière viable de l'activité pastorale.

Liebefeld-Posieux et l'ADCF, Agroscope Changins-Wädenswil organise le 28 juin une journée d'information qui reprendra l'essentiel des résultats obtenus entre 1990 et 2006 sur le site de La Petite Ronde. Cette exploitation d'estivage est gérée de manière extensive et ne reçoit aucun apport de fumure; elle est essentiellement tournée vers la production de viande (engraissement extensif de bœufs et vaches allaitantes).

Au cours de ces 15 dernières années, différentes expérimentations ont permis de cerner l'effet du niveau de chargement, de la vitesse de rotation et du système de pâture sur des paramètres comme les performances animales, la qualité de la viande, la durée d'estivage et l'évolution de la végétation.

En collaboration avec Agroscope

Nos observations montrent que, dans les



Pâturage de la Petite-Ronde, Les Verrières (NE).

conditions pédo-climatiques de La Petite Ronde, une diminution du cheptel bovin ne rime pas forcément avec développement de buissons. La composition botanique des parcs est restée très stable, indépendamment du niveau de chargement. Avec une faible charge en bétail, il est impératif d'augmenter le nombre de parcs (idéalement 6 à 9) et d'avancer fortement la date du début de la pâture.

Hormis les essais portant sur la pâture, nous présenterons également les résul-

tats d'un essai de lutte contre le vératre. L'évolution du nombre de plantes n'a pas été influencée par les différents niveaux de chargement. Enfin, une étude de longue durée nous a permis de mettre en évidence l'effet de la fumure PK. Il ressort par exemple que la suppression d'une fertilisation complémentaire PK a un effet dépressif sur le taux de légumineuses.

La journée du 28 juin est gratuite et ouverte à tous. Les exposés scientifiques présentés lors de cette journée seront complétés par une analyse économique des systèmes présentés. Ce dernier point sera traité par Philippe Jacot (CNAV). La journée entend montrer qu'il est possible de maintenir en montagne un paysage ouvert et diversifié et de produire, parallèlement, de la viande de qualité.

Renseignements : 022 363 47 42

M. Meisser et J. Troxler ✓
Agroscope Changins

Enquête

ETUDE CONCERNANT L'ÉVALUATION SUR LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS LIÉS AU SOUTIEN DES ALPAGES EN TERME D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES.

Généralités et objectifs

Un groupe de travail comprenant des représentants de Gest'Alp, de la Société vaudoise d'économie alpestre et de Prométerre, de deux Préfets et d'un exploitant d'alpage, s'est réuni sur l'initiative du Service des améliorations foncières pour évaluer les enjeux liés au soutien des alpages en terme d'améliorations foncières. La nécessité de recueillir un certain nombre d'informations permettant de mieux connaître les

besoins et les travaux à entreprendre dans les différentes régions alpestres du canton s'est rapidement imposée. Un questionnaire a été élaboré en commun. Le taux de réponse de 77 % illustre de manière éloquent la pertinence de l'approche et l'intérêt des propriétaires et des amodiataires d'alpages pour la démarche.

Questionnaire

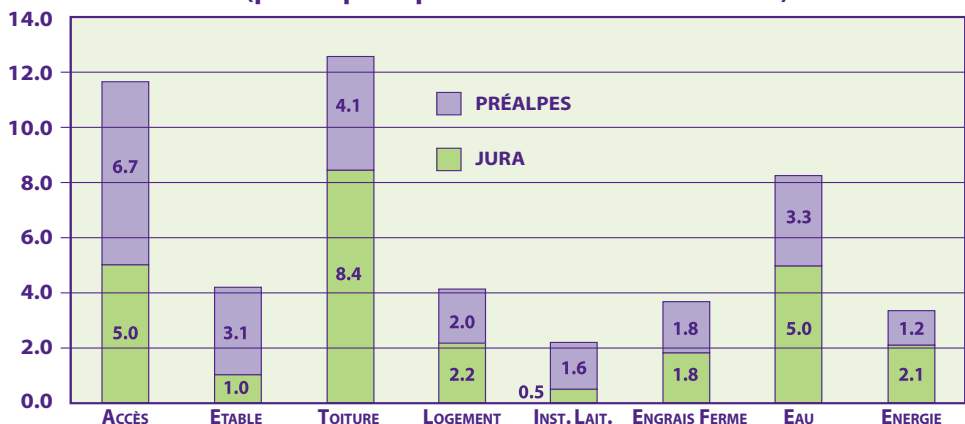
Le questionnaire comprend 5 volets permettant de collecter les informations sur :

- Caractéristiques de l'alpage - état actuel des ouvrages (bâtiments / accès / adduction d'eau / etc.) - travaux souhaités chiffrés - motivations liées aux travaux - activités de diversification envisagées (par ex. agro-tourisme).

Enquête

RÉPARTITION DES BESOINS FUTURS, JURA - PRÉALPES

(postes principaux - besoin total : 49.8 mio)



Résultats globaux

Sur les 728 exploitations d'estivage, 562 questionnaires furent pris en compte. Les réponses validées se répartissent à parts égales entre le Jura 54 % et les Alpes/Préalpes 46 %.

L'enquête révèle un besoin total de Fr. 52 mio. Les besoins immédiats (0-2 ans) et à court terme (2-5 ans) équivalent à Fr. 27 mio et représentent le 50 % des besoins exprimés. Les Préalpes avec 15,5 mio expriment davantage de besoins que le Jura avec 11,5 mio.

A terme, le montant des investissements envisagés se répartit de façon équitable entre les Préalpes (env. 25 mio) et le Jura (27 mio).

Les travaux liés aux toitures (12,6 mio), aux accès (11,7 mio) et aux adductions d'eau (8,2 mio) absorbent le 62 % des besoins en francs.

Les travaux liés aux étables, logements, stockage des engrais de ferme, à l'énergie et autres sont estimés à 19,5 mio.

Les raisons d'entreprendre les travaux indiquent prioritairement l'entretien du patrimoine (42 %), la vétusté des installations existantes (27 %), la mise en conformité des installations (19 %).

Les montants révélés par l'étude sont importants. Cependant, ils sont probablement surestimés, le mode de réponse proposé offrant plusieurs possibilités au choix.

Conclusion

Le dépouillement des nombreux questionnaires rentrés permet de dresser un portrait assez précis des besoins et des attentes en matière d'aménagement des alpages. Si des différences régionales peuvent être mises en évidence, il ressort toutefois des grandes tendances parmi lesquelles nous citerons :

- Les besoins sont importants et correspondent à un volume de travaux supérieur à ce qui a été fait ces dernières années.
- Les attentes sont plus pressantes dans les Préalpes (délais souhaités entre 0 et 5 ans pour une majorité des cas) que dans le Jura où l'essentiel des attentes a été exprimé dans un délai de 2 à 9 ans, voire de 5 à 9 ans.
- Les accès restent un problème prioritaire à court terme dans les Préalpes, alors que le Jura est plus préoccupé par les adductions d'eau et la réfection des toitures.

- L'agro-tourisme est encore une activité en développement, même si les préoccupations et les projets liés à ce type d'activité nouvelle sont bien présents dans les réponses reçues.

Ces résultats nous amènent aux réflexions suivantes quant à la pratique du SAF dans le contexte de l'aménagement des alpages :

- Les critères de subventionnement appliqués jusqu'à ce jour sont toujours en phase avec les besoins exprimés, sauf en ce qui concerne la réfection des toitures qui nécessite une adaptation de la pratique selon des modalités encore à définir.

- Les alpages n'échappent pas à la multifonctionnalité dans l'agriculture. De ce fait, les seules conditions économiques et de taille de troupeaux ne reflètent plus suffisamment bien la réalité actuelle des alpages. Les critères d'entrée en matière doivent être complétés en pre-

nant mieux en compte les aspects liés à la valeur paysagère et au maintien du patrimoine, et notamment du patrimoine bâti.

- Dans le même ordre d'idées, les travaux liés à l'agro-tourisme doivent également pouvoir être mieux pris en compte. Là aussi, les modalités doivent encore être définies. Elles devront toutefois tendre à promouvoir un agro-tourisme propice à un développement harmonieux de l'espace montagnard, en évitant de provoquer des afflux trop importants de touristes et une trop forte pression sur les espaces les plus sensibles.

L'étude est à disposition sur le site :

www.dinf.vd.ch/pages/professionnel/prof_publications.html

Document: les enjeux liés au soutien des alpages.

Jean-Pierre Meier ✓

Service des améliorations foncières

Actualités

CONTRÔLES DES EXPLOITATIONS D'ESTIVAGE VAUDOISES.

La bonne gestion des alpages, dans le respect général de l'environnement alpestre, est une condition de base de l'obtention renouvelée du permis d'alpage et de l'octroi intégral des contributions d'estivage (env. 10 millions de francs par an pour le Canton de Vaud). Les alpages vaudois sont contrôlés régulièrement, et ceci depuis fort longtemps, par les commissions d'alpages de district, présidées par les Préfets et composées à la base du vétérinaire délégué et du préposé agricole (anc. inspecteur des montagnes ou du bétail). Compte tenu de la bonne tenue

générale des alpages, ce dispositif de contrôle fonctionne bien pour autant que de bons relais soient assurés entre les observations faites dans le terrain (préposés agricoles, vétérinaires) et l'autorité cantonale (préfets, services de l'agriculture et vétérinaire).

Afin d'assurer la traçabilité et l'efficacité durable des contrôles effectués, la Cheffe du Département de l'économie a chargé les préfets de veiller à ce que 10 % des exploitations d'estivage, choisies au hasard, soient contrôlées chaque année, que ce soit par la commission d'alpage ou par le seul préposé agricole. De plus, les alpages où des manquements sont constatés font systématiquement l'objet de contrôles l'année suivante. Cette procédure, qui est confor-

me aux exigences de la Confédération pour l'octroi des contributions d'estivage, est destinée à mettre l'accent en priorité sur les exploitants des alpages qui sont les moins bien tenus et qui ternissent ainsi l'image de l'économie alpestre, tout en risquant de dégrader durablement la valeur productive et patrimoniale des alpages concernés.

Dans ce but, le Service de l'agriculture compte s'appuyer sur le nouveau rôle des préposés agricoles qui ont pris le relais des inspecteurs des montagnes dès 2005. Les préposés agricoles bénéficient désormais d'une formation annuelle adaptée aux problèmes qu'ils sont amenés à constater notamment en étant en mesure d'apporter localement des solutions pratiques aux amodiataires contrôlés. Bien sûr, les préposés agricoles sont aussi tenus de signaler les manquements constatés par leurs rapports d'alpage au Service de l'agriculture. Ceux-ci seront communiqués à la commission d'alpage ainsi qu'aux services de l'Etat concernés (services vétérinaire, des eaux, des forêts et de la nature, etc.). Cette communication se fait sur la base d'un rapport standard dont l'amodiataire doit avoir connaissance, spécialement dans les cas de constats de non-conformité à la législation. En principe, toutes les visites d'alpage se font en présence des amodiataires, voire des propriétaires dans certains cas où cela s'avère utile. Si des visites d'alpage devaient être effectuées en l'absence des intéressés, les préposés agricoles sont alors tenus d'en informer au plus vite les exploitants.

Au niveau des sanctions, les problèmes relevés font tout d'abord l'objet, en règle générale, de mesures ordonnées par la commission d'alpage qui en contrôle l'exécution. En cas de refus

d'obtempérer ou de récidive, les amodiataires sont alors sanctionnés par des réductions plus ou moins importantes des contributions, en application d'un schéma fédéral uniformisé. Ces sanctions font l'objet de décisions du Service cantonal de l'agriculture et elles peuvent évidemment faire l'objet de recours administratifs. La récidive est toujours sanctionnée plus fortement, jusqu'à la suppression totale des contributions dans les cas les plus graves.

Pour mémoire, le Service de l'agriculture rappelle ci-dessous, en résumé, les conditions de base pour obtenir les contributions d'estivage, resp. le permis d'alpage:

- pâturages bien entretenus et maintenus en bon état de productivité,
- pâturages clôturés et bétail sous surveillance (divers systèmes à choix pour les moutons),
- soin au bétail et protection des animaux à garantir,
- fumure équilibrée (interdiction des engrais azotés de synthèse, des boues d'épuration, des engrais de ferme liquides « importés »),
- lutte contre les mauvaises plantes (plantes nuisibles, embroussaillement, etc.),
- traitements herbicides seulement plantes par plantes (sauf autorisation SPP),
- pas d'apports de fourrages grossiers en substitution à l'herbe (sauf cas de rigueur),
- charge et alimentation limitées pour les porcs,
- bon entretien des bâtiments, des installations et des accès des pâturages,
- respect des mesures du plan d'exploitation (si existant),
- respect des mises à ban de surfaces non pâturables (biotopes, forêts. etc.),
- respect des règles de protection de la nature, des eaux et de l'environnement,

- respect des règles cantonales ou communales propres à l'estivage du bétail.

Jusqu'à maintenant, le Service de l'agriculture a pu constater avec satisfaction que la grande majorité des exploitants d'alpages vaudois respectent les conditions ci-dessus et satisfont aux exigences élevées qui leur sont assignées par la

politique agricole fédérale. Il est demandé aux amodiataires, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer ici ou là, de poursuivre ce remarquable travail de longue haleine, en leur souhaitant une excellente saison d'alpage 2006.

*Service de l'agriculture
du canton de Vaud ✓*

Agenda

30 mai 2006,

Conthey (VS): Journée de mutualisation « un berger dans mon école » du Réseau Alpestre Francophone.

Mi-juin 2006:

Visite de l'essai de traitement du chardon des champs sur pâturage (Agroscope Changins) à l'alpage de Pré Gentet (douane des Charbonnières). La date précise sera communiquée en temps utile.

28 juin 2006:

Journée d'information « Production extensive de viande au pâturage et gestion du territoire » - La Petite Ronde, Les Verrières (NE) (ADCF, Agroscope Changins et Posieux).

29 juin 2006:

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : alpage Le Sétif (Provence).

30 juin 2006:

Visites d'alpages pour les amodiataires de la région Vallée de Joux-Vaulion dans la région du Balcon du Jura.

30 juin- 1 juillet 2006:

Assemblée générale Société suisse d'économie alpestre, Diemtigtal (BE).

26 août 2006:

Alpage du Pré de Bière (Marchairuz): Journée des alpages de Jura vaudois couplé avec Journée alpage ouvert « Alpages sans Frontières » du réseau alpestre francophone. Présentation du projet préparé lors de la formation « apprendre à accueillir le grand public sur un alpage » ; stands de formation, d'informations et animation.

Juin à octobre 2006:

Cours pour bergers et exploitants d'alpage: 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse.

Organisation: Association des bergers du Jura franco-suisse.

Informations et inscription:

Véronique SOCIE, 4, rue des Valles,
F - 39460 FONCINE le HAUT
0033 384 51 98 83 ou 06 75 08 73 42

Dès le 1er novembre 2006:

Salon des goûts et terroir, Bulle (FR).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon, tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch